

BIENNE



**VIelfältig
NATURE**

Plantes problématiques

- les reconnaître facilement
- les combattre correctement
- les éliminer en toute sécurité

Les plantes problématiques sont des néophytes envahissantes qui se propagent rapidement et provoquent des dégâts.



Les néophytes envahissantes

Le terme « néophyte » désigne des plantes exotiques introduites – volontairement, comme plantes utiles ou plantes de jardin, ou par erreur – en Suisse après 1492, date de la découverte de l'Amérique. La plupart des néophytes, comme le marronnier, se sont intégrées sans problème à la flore locale et enrichissent la biodiversité. Toutefois, une petite partie des néophytes sont des espèces envahissantes qui se propagent rapidement et provoquent des dégâts.

Quels problèmes ces plantes causent-elles ?

les néophytes envahissantes peuvent:

- menacer la santé des personnes et des animaux (introduire des maladies, provoquer des allergies et des intoxications)
- font reculer la faune et la flore indigènes mettant ainsi en danger la diversité des espèces (biodiversité)
- endommager les infrastructures, notamment en déstabilisant les berges, en endommageant les murs de soutènement
- gêner l'agriculture

La propagation incontrôlée des néophytes envahissantes engendre des coûts très élevés pour leur élimination. Vous pouvez empêcher cela en luttant suffisamment tôt contre les néophytes envahissantes et en effectuant des contrôles réguliers. Les fiches descriptives ci-après présentent les plantes problématiques les plus fréquentes. Une fois que vous avez éliminé les plantes envahissantes, il est recommandé de planter à leur place des espèces indigènes dans les espaces ainsi libérés.

Solidage du Canada / Solidage géant

Solidago canadensis / *Solidago gigantea*

- Taille: de 0,5 à 2,5 mètres
- Floraison: de juillet à octobre
- Propagation: graines, stolons souterrains
- Danger: biodiversité (menace les espèces indigènes), agriculture
- Lutte: arracher les plants avec les racines avant la floraison (régulièrement de juin à octobre). Pour les moyennes à grandes surfaces, faucher les plants deux fois par an. Jeter toute la plante aux ordures ménagères.
- Alternative indigène: millepertuis perforé (*Hypericum perforatum*)



Impatiante glanduleuse

Impatiens glandulifera

- Taille: de 0,5 à 2,5 mètres
- Floraison: de juillet à septembre
- Propagation: graines
- Danger: biodiversité (menace les espèces indigènes), érosion des berges
- Lutte: arracher les plants avec les racines avant la floraison (régulièrement de juin à septembre). Jeter toute la plante aux ordures ménagères.
- Alternative indigène: salicaire commune (*Lythrum salicaria*)



Vergerette annuelle

Erigeron annuus

- Taille: de 0,3 à 1,5 mètre
- Floraison: de juillet à octobre
- Propagation: graines
- Danger: biodiversité (menace les espèces indigènes)
- Lutte: arracher ou couper les plants avec les racines avant la floraison (toutes les deux semaines dès avril). Jeter toute la plante aux ordures ménagères.
- Alternative indigène: anthémis des teinturiers (*Anthemis tinctoria*)



Berce du Caucase

Heracleum mantegazzianum

- Taille: jusqu'à 3 mètres
- Floraison: de juillet à septembre
- Propagation: graines
- Danger: santé (brûlures de la peau en cas de contact avec la plante combiné à une exposition au soleil), biodiversité (menace les espèces indigènes), érosion des berges
- Lutte: couper les fleurs et sectionner les racines de 10-25 cm au-dessous du sol (d'avril à juin), éviter tout contact avec la peau! Jeter toute la plante aux ordures ménagères.
- Alternative indigène: angélique sauvage (*Angelica sylvestris*)



Renouée du Japon

Reynoutria japonica

- Taille: jusqu'à 3 mètres
- Floraison: de juillet à septembre
- Propagation: racines, tiges. Un morceau de tige d'une longueur d'1 cm suffit pour donner naissance à une nouvelle plante!
- Danger: biodiversité (menace les espèces indigènes), dommages aux infrastructures
- Lutte: arracher les plants très fréquemment entre avril et octobre. Pour les moyennes à grandes surfaces, faire éliminer les plants par des spécialistes. Manipuler très soigneusement les déchets végétaux! Jeter toute la plante aux ordures ménagères.
- Alternative indigène: merisier à grappes (*Prunus padus*)



Séneçon sud-africain

Senecio inaequidens

- Taille: de 0,4 à 0,6 mètre
- Floraison: de mai à octobre
- Propagation: graines
- Danger: santé (toxique pour les bovins, les chevaux, les moutons et les chèvres), biodiversité (menace les espèces indigènes), agriculture
- Lutte: arracher les plants avant la floraison (régulièrement de mai à octobre). Jeter toute la plante aux ordures ménagères.
- Alternative indigène: molène noire (*Verbascum nigrum*)



Buddleia de David

Buddleja davidii



Taille: de 2 à 4 mètres



Floraison: de juillet à août



Propagation: graines, rejets de souche



Danger: biodiversité (menace les espèces indigènes), perturbe le rajeunissement de la forêt



Lutte: couper régulièrement les inflorescences. Arracher ou déterrer les plants. Jeter aux ordures ménagères les racines, les inflorescences et les autres parties vertes. Le bois peut être utilisé.



Alternative indigène: épilobe à feuilles étroites (Epilobium angustifolium)



Sumac

Rhus typhina



Taille: de 5 à 8 mètres



Floraison: de mai à juin



Propagation: drageons, rejets de souche



Danger: santé (la sève peut provoquer des irritations), biodiversité (menace les espèces indigènes), dommages aux infrastructures



Lutte: arracher ou déterrer les jeunes plants (de mars à août), piétiner régulièrement les jeunes rejets. Cercler les troncs dès qu'ils dépassent une épaisseur de 10 cm*. Attention: la sève peut provoquer des irritations. Jeter aux ordures ménagères les racines et les parties vertes. Le bois peut être utilisé.



Alternative indigène: épine-vinette (Berberis vulgaris)



Laurier-cerise (laurelle)

Prunus laurocerasus



Taille: jusqu'à 6 mètres



Floraison: d'avril à mai



Propagation: fruits, drageons, rejets de souche



Danger: biodiversité (menace les espèces indigènes), perturbe le rajeunissement de la forêt



Lutte: retirer les inflorescences après la floraison. Arracher ou déterrer les plants (de mars à août) ou cercler les troncs*. Jeter aux ordures ménagères les racines, les inflorescences et les autres parties vertes. Le bois peut être utilisé.



Alternative indigène: houx (Ilex aquifolium)



*Cercler le robinier, le sumac, l'ailante et le laurier-cerise

Il est souvent particulièrement difficile de lutter contre les plantes ligneuses exotiques envahissantes. Si un arbuste meurt trop rapidement ou si un arbre est abattu, une grande quantité de repousses se développe et la situation s'aggrave. Lors du cerclage en été, on retire l'écorce à hauteur de poitrine, presque sur tout le pourtour jusqu'au corps du bois. Par conséquent, en automne, l'arbre ne peut acheminer vers les racines qu'une moindre quantité de substance en réserve, qu'il devra ensuite utiliser lors du débourrement au printemps. Le cerclage peut alors être achevé. L'arbre ne pouvant alors plus constituer de réserves dans ses racines, il meurt lentement.



Ailante

Ailanthus altissima



Taille: jusqu'à 30 mètres



Floraison: de juin à juillet



Propagation: graines, drageons, rejets de souche



Danger: santé (l'écorce et les feuilles peuvent provoquer des allergies), biodiversité (menace les espèces indigènes), dommages aux infrastructures, menaces sur la fonction protectrice de la forêt



Lutte: arracher ou déterrer les jeunes plants une fois par année (de mars à août), les piétiner régulièrement. Cercler les troncs dès qu'ils dépassent une épaisseur de 10 cm*. Attention: l'écorce et les feuilles peuvent provoquer des allergies! Jeter aux ordures ménagères les racines, les inflorescences et les autres parties vertes. Le bois peut être utilisé.



Alternative indigène: poirier sauvage (Pyrus pyraster)



Robinier / Faux-acacia

Robinia pseudoacacia



Taille: jusqu'à 30 mètres



Floraison: de mai à juin



Propagation: graines, drageons, rejets de souche



Danger: biodiversité (menace les espèces indigènes), dommages aux infrastructures



Lutte: arracher ou déterrer les jeunes plants (de mars à août). Cercler les troncs dès qu'ils dépassent une épaisseur de 10 cm*. Jeter aux ordures ménagères les racines, les inflorescences et les autres parties vertes. Le bois peut être utilisé.



Alternative indigène: sorbier des oiseleurs (Sorbus aucuparia)



Adresse de contact: environnement@biel-bienne.ch

Adresse de référence: ville de Bienne, Direction des travaux publics, de l'énergie et de l'environnement, Service de l'environnement, rue Centrale 49, 2501 Bienne environnement@biel-bienne.ch, 032 326 16 11

Droits d'auteur:

Photo de solidage du Canada: iStock, Anja Juli (à gauche)

Photo de vergerette annuelle: iStock, Robert Knapp (à droite)

Photos des robiniers: iStock, Antonel (à gauche),

Stefan Rotter (à droite)

Photo de buddléia de David: iStock, magic flute (à gauche)

Photos des sumacs: iStock, lynngrae (à gauche),

typo-graphics (à droite)

Autres photos: Rolf Scheidegger, Samuel Kappeler

Travaux préparatoires: Büro Kappeler, Dunantstr. 4, 3006 Berne

Graphisme: superbüro Biel/Bienne

Copyright: Service de l'environnement

Première année: en février, retirer l'écorce à une hauteur de 1 à 1,5 mètre sur une bande de 15 cm d'épaisseur. Conserver 10-20% (pour empêcher les repousses). Le peu de sève qui continue de circuler nourrit l'arbre, mais celui-ci ne peut plus croître.

Deuxième année: l'année suivante, cercler toute la circonférence du tronc après l'apparition des feuilles et des fleurs en juin.

Troisième année: abattre l'arbre mort en février de l'année suivante.

De la quatrième à la neuvième année: durant cinq ans, couper les jeunes pousses 5 à 6 fois par an.

Il est conseillé de cercler ou d'affaiblir en même temps tous les arbres d'une même population (aussi les troncs d'un diamètre inférieur à 10 cm). Il est aussi possible de lutter chimiquement contre les plantes ligneuses, mais seulement dans des cas exceptionnels et en faisant appel à des spécialistes.

Informations complémentaires:

Aides pour identifier les espèces et informations complémentaires:

www.biel-bienne.ch/neophytes et <https://www.infoflora.ch/fr/>

Liste réalisée par info flora des néophytes envahissantes et potentiellement envahissantes de Suisse: [liste-neophytes-invasives-ch-2021.pdf](https://www.infoflora.ch/fr/liste-neophytes-invasives-ch-2021.pdf) (infoflora.ch)

L'ordonnance sur la dissémination dans l'environnement [lien: [ordonnance du 10 septembre 2008 sur l'utilisation d'organismes dans l'environnement](#)] identifie les plantes qu'il est interdit de vendre, de planter ou d'offrir. Elle dispose aussi que les propriétaires fonciers sont tenus de stopper la propagation de ces espèces et de garantir leur élimination correcte.